LE PREFET DU VAL-D'OISE

Direction Départementale des Territoires

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Par arrêté préfectoral N° 12 834 du 30 novembre 2015, une enquête publique d'un mois est ouverte en mairies de **PONTOISE – OSNY – ERAGNY-SUR-OISE – CERGY – VAUREAL – NEUVILLE-SUR-OISE – ENNERY et SAINT-OUEN-L'AUMONE**, **du lundi 4 janvier 2016 au jeudi 4 février 2016 inclus**, en application du code de l'environnement, sur la demande d'autorisation d'exploiter présentée par la **société Laboratoires CLARINS** (représentée par : **M. Denis MARTIN - Président des Laboratoires Clarins et Mme Patricia LEGE - Directrice HSE Groupe – Tèl. : 01-34-35-15-15)** à l'effet d'obtenir la régularisation administrative du site qu'elle exploite sur le territoire des communes de **PONTOISE et OSNY** – 5, Rue Ampère, au titre notamment des rubriques ci-après :

■ **Détergents et savons (fabrication de ou à base de)**
Fabrication industrielle par transformation chimique
(fabrication de savons liquides par transformation chimique – saponification -)
(volume à autoriser → 20 t/j)
N° 2630 - 1 = installation soumise à Autorisation

■ **Détergents et savons (fabrication de ou à base de)**
Autres fabrications industrielles
(Fabrication de moussants)
(Volume à autoriser → *15 t/j)*
N° 2630 - 2 = installation soumise à Autorisation

■ **Fabrication de produits chimiques organiques**
Fabrication en quantité industrielle par transformation chimique ou biologique de produits chimiques organiques tels que tensio-actifs et agents de surface
(Fabrication de savons liquides par transformation chimique – saponification -)
(volume à autoriser → 20 t/j)
N° 3410-k = installation soumise à Autorisation

■ **Entrepôts couverts**
(stockage de matières, produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 t dans des) à l'exclusion des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant par ailleurs de la nomenclature des installations classées, des bâtiments destinés exclusivement au remisage de véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts frigorifiques
(Volume et quantité à autoriser → 154 927 m³ et 3 394 t)
N° 1510 - 2 = installation soumise à Enregistrement

■ **Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330**
(Stockage de matières premières ou produits semi-finis inflammables)
La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations étant supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1 000 t
(quantité à autoriser → 243, 4 t)
N° 4331 - 2 = installation soumise à Enregistrement

Toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée au commissaire enquêteur à la mairie d'OSNY, siège de l'enquête publique.

Le présent avis, l'avis de l'autorité environnementale, les résumés non techniques des études de dangers et d'impact sont publiés sur le site internet de la Préfecture du Val-d'Oise : www.val-doise.gouv.fr (les services de l'État dans le Val-d'Oise).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet du Val-d'Oise - ddt-safe-pen@val-doise.gouv.fr.

Monsieur Alain COVILLE, nommé commissaire enquêteur titulaire - ingénieur diplômé ENI Belfort (et Monsieur Jean-Loup DESTOMBES nommé comme commissaire enquêteur suppléant – chef de projet environnement carrières) par ordonnance du tribunal administratif de Cergy-Pontoise du 20 novembre 2015, sera chargé de réunir les observations présentées sur les registres d'enquête et de les clore à l'expiration du délai ci-dessus indiqué. Il assurera une permanence en mairie de **:**

OSNY Château de Grouchy – Rue William Thornley	**PONTOISE** 2, Rue Victor Hugo
♦ **jeudi 7 janvier 2016 de 14 h 00 à 17 h 00** ♦ **jeudi 21 janvier 2016 de 16 h 00 à 19 h 00** ♦ **jeudi 4 février 2016 de 14 h 00 à 17 h 00**	♦ **mardi 12 janvier 2016 de 9 h 00 à 12 h 00** ♦ **samedi 30 janvier 2016 de 9 h 00 à 12 h 00**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront déposés dans les mairies susmentionnées et à la Direction départementale des territoires du Val-d'Oise – Service agriculture, forêt et environnement – pôle environnement, pour y être tenus à la disposition du public pendant un délai d'un an.